

AG des actionnaires 2018

La CFDT propose aux représentants syndicaux du conseil de surveillance de voter **une résolution contre les dividendes 2018**

1/2

Lettre aux élus du CS

Monsieur le Président du Conseil de Surveillance (salarié),

Le Conseil d'Administration de Carrefour et les actionnaires de référence qui le constituent ont pris ces dernières années des décisions désastreuses pour le groupe et ses salariés !

Cela a commencé en 2007 avec l'arrivée dans notre capital du groupe de **Bernard Arnault** qui devait déboucher sur la distribution au titre de l'exercice 2010, d'un dividende monstre de plus de 3 milliards d'€ (à la suite de la cession de notre branche de hard-

discount DIA...).

Cette opération a été le début d'un pillage des résultats du groupe par le biais du versement de dividendes aux actionnaires et a amputé notre capacité de transformation.

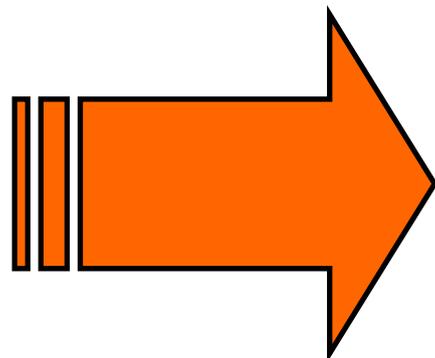
En effet, entre 2013 et 2016, le résultat n'a cessé de baisser alors que dans un même temps les dividendes versés n'ont fait qu'augmenter. En 2018, cerise sur le gâteau, **cette même année ou le groupe supprime plus de 5 000 postes (rien qu'en France)**, le conseil d'administration décide tout de

même de verser 45% des résultats « ajustés » à ses actionnaires, soit plus de 350 millions d'€ ! Dans la dernière décennie, en plus des difficultés conjoncturelles, rien n'aura donc été épargné aux salariés de Carrefour : mauvaises décisions stratégiques, dividendes déconnectés de la réalité économique du groupe, mauvais choix de PDG, rémunérations astronomiques des dirigeants...

De plus, le plan de transformation annoncé en janvier par Alexandre Bompard ne prévoit **aucun projet social destiné à préserver l'avenir des salariés du groupe** (anticipation, formation, employabilité etc.). Il se contente de réduire les coûts.



même de verser 45% des résultats « ajustés » à ses actionnaires, soit plus de 350 millions d'€ ! Dans la dernière décennie, en plus des difficul-



[Lire la suite page de droite](#)

AG des actionnaires 2018

La **CFDT** propose aux représentants syndicaux du conseil de surveillance de voter une résolution contre les dividendes 2018

2/2



7 millions d'actions dans le Plan d'Épargne Groupe (participation aux bénéfices, versements volontaires) doivent continuer à s'organiser.

Qu'est-ce que le conseil de surveillance ?

C'est un comité chargé de « surveiller » la gestion des sommes déposées dans le plan d'épargne du groupe et dans le plan d'épargne retraite (PERCO).

Ces sommes sont composées de versements effectués par les salariés au titre de la participation et des versements volontaires). Il est composé de 38 membres : 22 salariés désignés par les organisations syndicales (CFDT, FO, CGT, CGC) et de 18 membres de la direction.

Les salariés détiennent plus des droits de votes à l'AG des actionnaires grâce au 7 millions d'€ du fonds « Carrefour Actions ».

La CFDT proposera aux membres du conseil de surveillance d'écrire une résolution qui sera soumise au vote des actionnaires le 15 juin. Elle demandera aux actionnaires de ne pas voter de dividendes pour 2018, afin de réinvestir cette somme dans les magasins et dans la protections du statut social des salariés !

Suite du courrier...

Au lendemain de la mobilisation historique des salariés le 31 mars dernier, la direction du groupe semble enfin vouloir renouer le dialogue, mais qu'en est-il des actionnaires de référence de Carrefour ? Sont-ils prêts à exercer au sein du conseil d'administration un actionariat responsable envers les 110 000 salariés de l'entreprise ? Rien n'est moins sûr.

Les salariés du groupe qui détiennent environ 1% du capital de l'entreprise, soit plus de

Les militants CFDT, seront encore cette année, présents nombreux à l'assemblée générale des actionnaires qui se déroulera le 15 juin prochain.

Cependant, la CFDT pense également qu'il est important que l'ensemble des organisations syndicales présentes au conseil de surveillance des fonds commun de placement, se réunissent afin de préparer ensemble une résolution en faveur des salariés. Celle-ci pourrait être déposée et votée lors de la prochaine AG du groupe Carrefour.

Si vous le souhaitez, L'ARASC (association CFDT des salariés actionnaires) peut d'ailleurs mettre ses moyens à disposition de l'ensemble des représentants des salariés pour l'organisation de cette rencontre.

